

SOMMAIRE

Page 2 : Manipulateur-radio : grade Licence, rien n'est encore fait !

Page 3 : Les personnels de laboratoire sous pression : l'accréditation, à quel prix ?

Page 4 : Préparateur-trice-s en Pharmacie : Pour une reconnaissance salariale et un élargissement de l'accès à la formation spécifique

Les médico-techniques à l'épreuve du rouleau compresseur des réformes hospitalières

EDITO

La volonté du gouvernement actuel de maîtriser à tout prix les dépenses de santé n'en finit pas de faire des ravages parmi les personnels de santé. La méconnaissance de nos dirigeants sur les conséquences de leurs décisions n'a d'égale que la pauvreté des débats parlementaires dès lors qu'il s'agit de voter une loi selon une procédure d'urgence. Nous en revenons toujours à la même idée quand il s'agit de repenser une organisation du travail efficace et peu couteuse : la production industrielle de masse, Taylor et son idée que des personnes vont penser le travail sans le faire alors que d'autres vont devoir travailler sans penser. C'est une véritable rupture anthropologique. Taylor rêvait que le travail soit fait par des singes, aujourd'hui nos idéologues rêvent qu'il soit fait par des ânes...

Sauf que nous ne sommes pas des ânes. Et nous résistons, parfois à notre corps défendant. Les

banquiers qui nous gouvernent oublient avec mépris que derrière le tube, derrière l'ordinateur de chaque laboratoire, il y a un être humain qui pense, parle, et parfois tombe malade à force de s'épuiser à trouver du sens là où il n'y en a plus.

**« Taylor rêvait
que le travail soit
fait par des singes,
aujourd'hui
nos idéologues
rêvent qu'il soit fait
par des ânes ... »**

En effet, quel sens trouver aux démarches qualifiées quand elles sont à l'origine de la baisse de la qualité? Comment s'engager dans une démarche d'accréditation quand il s'agit de joindre l'inutile au désagréable? Comment se réaliser dans son travail en tant qu'être humain alors que tous les jours nous vivons une dévalorisation de nos pratiques professionnelles? Nous sommes tous confrontés à ces questions. Elles nous taraudent

avec force et nous, technicien-ne-s, nous en témoignons aujourd'hui dans cet encart Options, pour mieux faire vivre nos revendications, nos attentes et nos espoirs. Oui, la lutte continue!

Manip-Radio

**Grade Licence :
rien n'est encore fait !**

Le comité de suivi LMD des manipulateurs d'électroradiologie médicale s'est réuni le 16 octobre 2015 à la Direction Générale de l'Offre de Soins (Ministère-Paris).

Grade Licence Manip Radio

C'est le ministère de l'Enseignement Supérieur qui délivre le grade Licence. Il faut que tous les instituts de formation et écoles de manip-radio aient signé une convention avec une université.

Etat des signatures de convention :

DE (IFMEN-Santé) :

- 13 sur 18 conventions signées
- 2 en cours de négociation
- 3 non signées (Bordeaux, Nantes, Toulouse)

DTS (Education Nationale) :

- 13 sur 28 conventions signées

La DGOS se donne jusqu'à la fin de l'année 2015 pour finaliser les signatures de conventions. Elle admet que s'il ne reste que 5 établissements sans signature, le grade Licence pourra être acquis.

👉 **A ce jour, même pour la promotion 2015, le grade Licence n'est pas encore acquis.**

Suppression du concours d'entrée

Le concours d'entrée dans les IFMEM préparant au DE devrait être supprimé à partir de 2017. De fait, les conditions d'admission seraient les mêmes que pour écoles DTS.

👉 **Admission sur dossier complétée par un entretien facultatif.**

Remise en cause du Diplôme Unique !

Actuellement, 2 voies de formation existent pour accéder à la profession de manip-radio : le DE (ministère de la Santé) et le DTS (ministère de l'Education Nationale). Les 2 formations bénéficient du même référentiel de formation.

Manifestement, juridiquement, de nombreuses difficultés existent entre les deux ministères, entre le Code de la Santé Publique et le Code de l'Education, pour aboutir à ce rapprochement. Compte tenu des règles importantes à modifier, la DGOS s'interroge sur le « coût/bénéfice » qui en est attendu.

👉 **Pour la CGT, il y a fort à parier que le projet risque d'être enterré avant d'avoir vu le jour !**



Dosimétriste reconnu en Profession

Le métier de **dosimétriste** est en cours de reconnaissance. Il devient une spécialité du métier de manip-radio. Il devrait être intégré dans le Code de la Santé Publique. Les référentiels d'activités et de compétences ont été validés. Celui de la formation est en cours de rédaction.

👉 **La CGT revendique la création d'une grille de salaire spécifique avec une reconnaissance au niveau Master.**

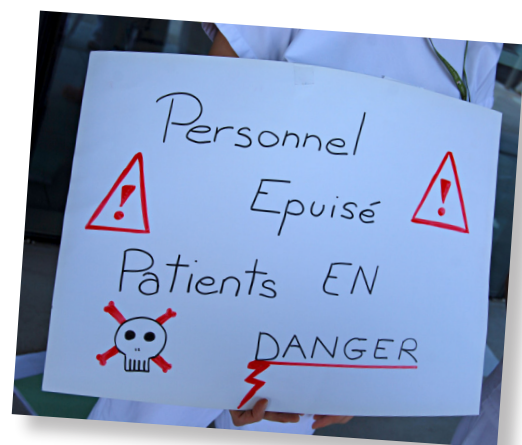
LA CGT REVENDIQUE :

- 👉 **La reconnaissance de la Profession de PCR.**
- 👉 **Le passage de la profession de manip radio en catégorie A, sans perte de la pénibilité et le droit d'un départ en retraite anticipé.**
- 👉 **Un Diplôme Unique : la révision des textes juridiques et obtenir un accord entre les deux ministères, Santé et Education Nationale.**
- 👉 **Un conventionnement Unique entre les Ecoles et les Universités pour l'égalité des chances au cours de la formation de manip radio.**

► Les personnels de laboratoire sous pression...

L'accreditation, à quel prix ?

Le dépôt du dossier au Cofrac (unique instance nationale d'accréditation issue du décret du 19 décembre 2008, reconnaissant l'accréditation comme une activité de puissance publique) au 30 avril 2015 est fait et les visites d'accréditation sont lancées. La montagne à gravir s'annonce dangereuse et escarpée...



L'agitation bat son plein au laboratoire. Le secteur des paillasse (notre cœur d'activité) se vide, dépouillé par le département « qualité ». Les rescapé-e-s s'épuisent devant leurs automates, passant du rouge écarlate au blanc livide à force de surcharge de travail, de modification de planning... Les collègues du service qualité qui étaient hier leurs soutiens ou leurs partenaires sont devenu- e-s leurs bêtes noires en interrompant inopinément leur travail, en soulignant les pratiques à modifier ou en déposant de beaux classeurs remplis de documents à lire, à corriger et à valider impérativement et rapidement.



Ils préparent le passage de « contrôleurs », accréditeurs, auditeurs, qualificateurs, ... La préoccupation première du technicien qui est la production de résultats sûrs et rapides pour le patient semble très loin.

Les secrétaires ou les biologistes ne sont pas épargné- e-s, voyant leurs activités liées à l'analyse biologique se réduire, remplacées par les réunions et la rédaction de protocoles... Avec toute cette agitation, le professionnel s'interroge sur le sens de son travail.

Toute cette activité liée à l'accréditation imposée doit de plus être réalisée sans moyen dédié et c'est dans le labo que l'on enlève du personnel.

Heureusement, dit-on au personnel, l'évolution technologique et numérique lui permettent de gagner du temps. Alors on lui demande encore plus, par exemple de participer aux groupes de travail ou aux réunions parfois en venant 1 ou 2 heures sur ses jours de repos.

Il a peut-être craqué et se retrouve en arrêt maladie ; il reçoit alors une convocation chez un médecin expert. Sa ou son jeune collègue contractuel reste stoïque, mais en aparté exprime le souhait de quitter cet enfer. Le contexte du travail ressemble bien à cela, par l'instabilité des pratiques, par l'organisation en constant remaniement et par le stress énorme lié au compte à rebours du calendrier de l'accréditation.

Au sortir de sous ce rouleau compresseur, provoquant fusions, rachats et regroupements de labo, les structures restantes seront solides et rentables ; mais comment seront les salarié- e-s survivant-e-s ?

Jacques Duperret,
Technicien de laboratoire,
Membre de la C.E. de l'Ufmict



Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur

www.sante.cgt.fr

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Email :@.....

Fédération CGT Santé et Action Sociale
Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
ufmict@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 57

► Préparateur-trice-s en Pharmacie

Pour une reconnaissance salariale et un élargissement de l'accès à la formation spécifique

Depuis 2002, les Préparateurs en Pharmacie doivent effectuer une formation complémentaire spécifique à l'activité en milieu hospitalier pour pouvoir accéder à la titularisation dans la Fonction publique hospitalière après l'obtention de leur Brevet Professionnel.

ette spécialisation permet une approche dans les différentes activités de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI), tels que la préparation des cytotoxiques, l'activité de stérilisation, de radiopharmacie, les dispositifs médicaux....

La circulaire DHOS/P2 n°2006-526 du 11 décembre 2011 mentionne que le recrutement (sur un poste vacant) d'agent-e-s contractuel-le-s ayant le Brevet Professionnel ne peut être que d'une année maximum. En effet, les Directions doivent ensuite former ces agent-e-s en leur donnant la possibilité d'accéder à la formation complémentaire hospitalière, ce qui est pourtant très rarement appliqué.

L'UFMICT-CGT s'est rapprochée de la Fédération CGT de la Chimie, qui représente les préparateurs en pharmacie travaillant en officine, pour faire des propositions sur le référentiel d'activités, prendre en compte le niveau d'études, et revoir le niveau de qualification des préparateurs en pharmacie.

Aujourd'hui l'Union Européenne est en faveur d'une uniformisation des cursus, d'où l'évolution des formations du secteur paramédical en Licence, Maîtrise, Doctorat (LMD). Depuis maintenant deux ans, les Fédérations CGT de la Chimie et de la Santé et Action Sociale interpellons les ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Santé pour qu'enfin s'ouvre une discussion concrète sur la ré-ingénierie de notre métier, comme l'a souligné le rapport IGAS.

Le domaine de la PUI est très majoritairement féminin, le métier de préparateur-trice en pharmacie hospitalière a beaucoup évolué, travaillant avec des horaires de plus en plus étendus (de matin, de soir, voire parfois de nuit, les week-ends, des astreintes), au contact de produits dangereux (les cytotoxiques, produits utilisés en stérilisation, ...), l'augmentation de TMS, la reconnaissance de la pénibilité n'est jamais, ou très peu, reconnue.

La CGT s'oppose à la mise en place des ratios promus-promouvables.

Ils ont subi en 2015 une baisse importante, passant de 27,5% pour le passage en classe supérieure à 14% pour 2015 et 12% en 2016 et 2017. Nous avons dénoncé cet arrêté



par l'annonce de ces taux qui sont en dessous des précédents, et font subsister des blocages dans les carrières des agents.

Les Pharmacies à Usage Intérieur des établissements publics vont subir la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire. En effet, les établissements « supports » vont devoir mutualiser leurs secteurs d'activités paramédicaux tels que la pharmacie, la radiologie et le laboratoire. N'oublions pas que par la mise en place de ces groupements, le gouvernement s'attache à réaliser des économies, notamment sur le personnel paramédical...

Les cliniques privées n'ont pas obligation de dispenser la formation spécifique. Ces établissements dispensent pourtant des soins, ont des blocs opératoires, des activités de chimiothérapies... Les préparateurs en pharmacie ont la possibilité d'accéder à la formation hospitalière au bon vouloir de leur direction mais n'ont pas ou très peu de reconnaissance salariale.

L'UFMICT-CGT souhaite une reconnaissance salariale au niveau des qualifications, un accès à la formation pour toutes et tous les préparateurs-trices en pharmacie exerçant dans des établissements publics ou privés.

Une enquête dans les PUI est en cours d'élaboration, dont voici la trame :

Type d'établissement	public	privé
Nombre de lits		
Nombre de PPH	femmes	hommes
Nombre de Contractuel-le-s sans la formation spécifique :	CDD	CDI
Nombre de Contractuel-le-s avec la formation spécifique :	CDD	CDI
Nombre de Diplômé-e-s hospitaliers		
Nombre en formation de Brevet Professionnel		
Nombre en formation spécifique dans l'année passée, cette année, prévue pour l'année prochaine		
Nombre de PPH dans l'activité de stérilisation ?		
Nombre de PPH dans l'activité de radiopharmacie ?		

Ophélie Labelle
Préparatrice en Pharmacie Hospitalière
Membre de la C.E.F.